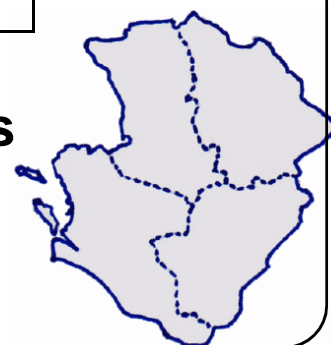


metaa

Informations



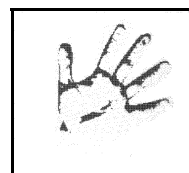
ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Effacité Indépendance Laïcité

n° 135 - Mai 2006

Bimestriel - Prix : 0,50 euros - CCP LIMOGES 0171550U02770



135
Version Internet



La prochaine édition (n° 136) sera envoyée vers les adresses électroniques des adhérents début juillet. Surveillez vos mails...

C.P.A.P.: 0908 S 06663

Impression au siège, 17 rue du Dolmen - 86000 Poitiers - tel 05.49.50.15.42
Directeur de la publication-Chargé de communication : C. Boé

Sommaire

- P.1 : Éditorial
- P.2 : Promotion d'échelon
Humeur
- P.3 : Le Mouvement 2006
- P.4 : Infos pratiques
- P.5 et 6 : déclaration du SNETAA lors de la CAPA du 10-03-06

Les résultats du mouvement inter sont maintenant connus ! Ils étaient malheureusement prévisibles pour bon nombre de collègues, et l'on est en droit de s'interroger sur les capacités de gestion des personnels du mouvement dit « mouvement déconcentré »... mouvement dénoncé, dès l'origine, par le SNETAA-e.i.L qui en avait prévu les effets pervers.

La lecture des chiffres (voir page 3) montre à l'évidence que les « besoins » deviennent secondaires : faire entrer de nombreux collègues dans une discipline où sont prévues des fermetures de sections et où s'appliquent déjà des mesures de carte scolaire... paraît pour le moins « surprenant ».

C'est oublier (trop vite, hélas !) que l'individu (l'enseignant... mais aussi l'élève !) n'est rien dans une logique de gestion... qui n'est pas une gestion des personnels, mais une simple gestion comptable. L'enveloppe budgétaire attribuée à chaque académie définit seule le nombre de postes à pourvoir.

Les recteurs parleront de « choix cornéliens », les secrétaires généraux de « recherche d'équilibre » pour satisfaire les besoins de leur académie. La formule : tant de postes vacants = tant de demandes, semblerait la plus appropriée, mais elle est très largement pondérée par des impératifs locaux et/ou nationaux.

Cette gestion, menée dans l'ombre des services rectoraux (les chiffres des demandes ne nous sont malheureusement plus communiqués depuis quelques temps), cette gestion laisse un goût amer ! Et elle permet d'envisager le pire quant aux pondérations locales appliquées cette année pour le mouvement inter, le tout savamment dosé pour trouver sa légitimité lors de la phase intra du mouvement.

La non-transparence et la réglementation locale sont les maîtres-mots de la déconcentration, permettant tous les arbitraires, voire tous les abus ! C'est ainsi qu'au travers de notes de service et de circulaires, nos statuts, nos conditions de travail, notre représentativité sont allégrement bafoués (que ce soit, entre autres, les aménagements prévus pour le temps partiel de droit, les indemnités ISSR des TZR, la participation aux groupes de travail CTP...)

Alors, c'est avec nous et pour vous, que le SNETAA-e.i.L continuera à défendre ses mandats, pour que nos droits soient appliqués et notre statut préservé.

Serge Grossin
Mai 2006

Avancement d'échelon

La CAPA consacrée à l'avancement d'échelon s'est tenue le Vendredi 10 mars 2006. Vous trouverez ci-dessous le principe de cet avancement ainsi qu'un tableau statistique des notes ayant permis ces promotions.


Au cours de cette CAPA le SNETAA-eiL a fait une déclaration dont le texte est disponible sur notre site internet : <http://www.chez.com/snetapoitiers/> en page actualités. (voir pages 5 et 6)

L'avancement d'échelon se fait comme prévu par le statut des PLP :

- Sont inscrits sur les listes chaque année les enseignants promouvables.
- 30% des promouvables sont promus au grand choix, en fonction de leur note globale
- 5/7 de la nouvelle liste avancent au choix
- Les autres avancent à l'ancienneté.

Les changements d'échelon vers les 5, 6, et 7ème échelons de la hors-classe se font statutairement par avancement direct pour tous sans choix.

CAPA du 10-03-2006 (statistiques portant sur le dernier promu de chaque échelon)				
	grand choix		choix	
échelon	Note globale	né(e) en	Note globale	né(e) en
4 à 5	72	10/78	///	///
5 à 6	75	10/72	72,5	10/74
6 à 7	79	04/71	75	06/71
7 à 8	83	08/70	79	12/67
8 à 9	86	09/65	84	01/53
9 à 10	89	01/61	86	05/49
10 à 11	93	05/57	89	04/47

 Rappelons que la CAPA est une instance consultative dans laquelle les élus du personnel veillent au respect des textes, de la justice et demandent la plus grande transparence... La décision finale appartient au Recteur.

Aussi le SNETAA, fidèle à sa conception du syndicalisme et se refusant à toute démarche clientéliste et démagogique, avertit les personnels, après la CAPA, de l'avis donné pour leur promotion ou leur non promotion à titre confidentiel et officieux.

Déconcentré !

8 ans maintenant que le mouvement à « gestion déconcentrée » a été imposé. Et depuis 8 ans nous constatons (voir p.3) les mêmes aberrations.

- ◆ Il faudrait x PLP de menuiserie pour l'académie ? Et bien il n'y en aura pas ! Et cela au nom de soit-disant équilibres... qui ne font que mettre en évidence le manque de recrutement !
- ◆ Vous avez besoin de y Lettres-Anglais ? En voilà 4y ! Il restera - au nom de la rentabilité - à faire travailler le trop-plein de ces PLP dans d'autres établissements que ceux pour lesquels ils ont été recrutés... voire dans des disciplines « proches/connexes »... au mépris de leur statut et de toute considération pédagogique !
- ◆ Vous avez des postes vacants en Maths-Sciences ? Ce n'est pas un problème : il y a des certifiés, voire des Electroniciens qui peuvent bien y pourvoir...

Et certains osent encore - sans rire - parler de professionnaliser notre enseignement ! **Tartuffe est bien vivant !**

*Il est à noter que depuis 3 années le rectorat ne communique plus les « demandes » faites à l'administration centrale en matière d'entrées dans l'académie... afin de ne pas alimenter les critiques que nous pourrions faire sur les « flux »...
Transparence sans doute ?

Claude Boé

Mouvement : l'Administration entre Autosatisfaction et Aveuglement

« On peut tout faire dire aux statistiques... » disait Churchill, « ... parfois même la vérité... »
Sans doute l'administration se félicitera-t-elle une fois encore des résultats du mouvement...

Et pourtant les chiffres parlent d'eux-mêmes ! **32** : c'est le solde positif d'entrées dans notre académie... alors que SIAM - pour le mouvement « intra » - fait apparaître **122 postes vacants** !

Regardons de plus près :

- 7 entrées de PLP CAB et 10 de PLP COB pour 6 postes vacants en CAB et 1 en COB... Est-il utile de préciser qu'il y aura des affectations comme TZR pour des collègues qui ne l'auront pas demandé ? N'y aura-t-il pas un parallèle à établir avec la situation des Lettres-Anglais (24 TZR + 4 mesures de carte scolaire + 1 entrant) ?

Et à l'inverse :

- 3 entrants en GM Automatismes... pour 9 postes annoncés vacants
- 0 entrant en Structures Métalliques ... pour 5 postes annoncés vacants
- 0 entrant en Horticulture ... pour 3 postes annoncés vacants
- 1 entrant en Peinture ... pour 8 postes annoncés vacants
- 0 entrant en GIB (Menuiserie) ... pour 8 postes annoncés vacants
- 0 entrant en Conducteur-Routier... pour 3 postes annoncés vacants
- 0 entrant (comme il y a deux ans) en Maths-Sciences... alors que 4 postes sont donnés vacants

Les conséquences négatives sont nombreuses

- ◆ Des postes peut-être resteront vacants... donc des élèves sans enseignant... ou avec des enseignants « interchangeables » au gré des « vacances » permises par les contingences budgétaires... ou alors, nouvelle pondération rectorale : en maths-sciences, par exemple, pourquoi ne pas « utiliser » les reconversions PLP d'électronique ou d'électrotechnique, ou mieux, des certifiés ! La même subtilité attend les PLP de SEGPA dont on ferme les ateliers tout en leur proposant les heures de technologie du collège : *rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme* semble devenir l'adage de l'administration.
- ◆ Sans oublier nos collègues stagiaires en situation qui vont quitter l'académie, au détriment de leurs conditions de vie personnelle et familiale... alors que dans certains cas des postes dans leur discipline n'attendent qu'un enseignant... Signalons l'absurde du mouvement inter qui ne permet pas à un titulaire de Poitiers d'aller à Limoges mais qui oblige un stagiaire situation à partir pour Limoges quand il voudrait rester à Poitiers... et ce dans la même discipline !
- ◆ De nombreux collègues vont se retrouver TZR par manque de postes. Rappelons que depuis de nombreuses années le SNETAA réclame la mise en place d'un véritable statut de « remplaçant », basé sur le volontariat. Mais le rectorat n'a-t-il déjà pas annoncé dans sa circulaire intra le recours aux PLP TZR pour enseigner en collège, voire en lycée comme cela se pratique en Lettres-Anglais depuis maintenant 3 ans... et ne préconise-t-on pas, en outre, la reconversion « maison » dans certaine discipline qualifiée d'« excédentaires » ?
- ◆ Des contractuels vont être recrutés... avec la précarité inhérente à leur absence de véritable statut. On peut d'ailleurs se demander si certaines entrées ne sont pas volontairement gelées : en effet, la loi du 25 juillet 2005 fera obligation de créer des CDI pour les contractuels ou maîtres-auxiliaires disposant de l'ancienneté suffisante (6 ans) ; de là à penser que cet élément était une des pondérations de l'administration rectorale pour ses demandes... il n'y a qu'un pas. Franchissons-le !

Depuis 8 années - mise en place imposée de ce mouvement dit déconcentré - le SNETAA-e.i.L dit et redit que ce système ne peut que conduire à des aberrations comme celles que nous connaissons encore cette année ! Mutations à l'aveugle (voire double ou triple aveugle, comme nous l'avons écrit les années dernières)... mais bientôt plus de mouvement du tout... puisque les soldes d'entrées dans les académies doivent obéir, pour l'administration, au respect d'équilibres difficiles à énoncer si ce n'est en termes comptable ou politique...

Il est clair que ce mouvement ne peut que nuire à l'Enseignement Professionnel. Le SNETAA-e.i.L ne félicite pas le Recteur qui, comme le Ministre, cède à la tentation du Lycée unique au détriment de la Formation Professionnelle Publique et des jeunes qui y trouveraient l'accès à un métier dans le cadre d'un statut scolaire à égale dignité avec les autres jeunes.

Avez-vous envoyé votre fiche syndicale relative à la promotion à la **hors-classe** ?

N'oubliez pas d'envoyer un double de votre demande de **Congé-Formation** au Secrétariat académique du SNETAA

19 mai : CAPA pour :

- La hors-classe
- Les congés de formation professionnelle
- Adaptation et reconversion
- La notation administrative

◆ Si vous avez contesté la proposition de **note administrative** de votre chef d'établissement,

◆ Si vous avez demandé une **adaptation** ou une **reconversion**,

prenez contact
avec l'équipe des Commissaires Paritaires SNETAA

Mouvement Intra

22 mai : Groupe de travail sur les cas médicaux et sociaux du mouvement intra

30 mai : Groupe de travail « Vœux et barèmes » du mouvement intra

21 juin : CAPA Mouvement Intra

29 juin : GT Révisions Mouvement

10 juillet : GT - TZR

13 juillet : GT MA et CTEN

28 août : CAPA stagiaires IUFM

Si ce n'est fait,

adressez votre dossier syndical de mutation « intra » (accompagné des pièces justificatives)

à l'un des commissaires paritaires SNETAA
ou
à Serge GROSSIN
17 rue du Dolmen - 86000 - Poitiers

MA - CTEN

Toujours pas de date pour la notation, l'avancement, le CFP, les fins de fonction...

Pour les CDI/CDD
contactez le secrétariat académique.

Conseil Académique Elargi de fin d'année...

Le 06 juillet 2006 à COGNAC, se tiendra le Conseil Académique Elargi du SNETAA.

Chaque établissement doit être représenté : si le S1 ne peut y assister, un adhérent de la section locale peut représenter son établissement. Il en va de la vie démocratique de notre organisation qui se réclame du syndicalisme d'adhérents.

Manifestez-vous avant le 15 juin 2006

à afficher

**Déclaration du SNETAA à la
CAPA du 10 mars 2006**



Monsieur Le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres de cette commission ,

Cette nouvelle CAPA, par sa composition, est la traduction du vote des PLP de l'Académie qui, comme d'ailleurs au niveau national, confirme le SNETAA comme première organisation syndicale de l'enseignement professionnel public. Vous imaginez que nous aurons à cœur de porter les mandats qui nous sont ainsi délégués, mandats exercés dans l'**Indépendance**, c'est seulement dans notre syndicat qu'ils sont déterminés, et pour la **Laïcité** de notre service public de l'Education Nationale. Ceci prend naturellement en compte le paritarisme auquel nous sommes attachés.

Cette réunion, au delà des thèmes du jour, est le passage obligé pour faire un point rapide sur l'actualité en quelques mots : déréglementation – précarisation – déconcentration – arbitraire – réduction – fermeture – casse – suppression ... par ces termes, c'est une politique globale qui s'exprime, celle du gouvernement. Donc on sait à quoi s'attendre : c'est une véritable entreprise de démolition qui se met en marche !

Certes le Recteur de Poitiers n'est pas le responsable de tous ces maux, encore moins le SGA, qui arrive, et à qui nous renouvelons nos vœux de bienvenue. Il prend la suite de M Eyssautier, qui prend lui-même la suite de M Lacoste, dans l'académie de Bordeaux, encore un ex SG de Poitiers- voyez **que mes prédécesseurs m'ont bien informé !** La Responsabilité incombe le plus souvent aux Ministres, mais M le Recteur, nous savons que vous transmettez nos propos, comme les autres Recteurs le font, simultanément dans les autres académies. Moi-même dans mes nouvelles fonctions **je transmets bien sur en temps réel toute information à mes collègues du secrétariat national.**

Alors, souvenons-nous, il n'y a pas si longtemps, le E de L.E.P. fut supprimé : les L.E.P. devinrent des L.P. ... Aujourd'hui, c'est au P que l'on s'attaque, et le désir de certains est sans aucun doute de ne conserver que le L, le fameux L comme Lycée unique, comme d'autres ont rêvé du collège unique.

Cette lettre P qui signifie, le rappeler peut être utile à certaines personnes, Professionnel, est largement méprisé. Il n'y aurait, entend-on dire, de Professionnel que l'Apprentissage, dont la énième relance arrive à point nommé en pleine crise des banlieues et comme solution miracle à l'incurie d'un système. Apprentissage à 16, 15, 14 ans, apprentissage junior, apprentissage dès la sortie de l'école primaire si l'on suivait les recommandations du rapport Benesti de 2004... Mon collègue Claude Boé, vous rappelait l'année dernière que nous n'étions pas en 1919... Force est de constater qu'en un an nos gouvernants ont reculé d'un demi-siècle en proposant de légiférer sur le travail de nuit, les dimanches et jours fériés ! Nous voilà revenus au beau milieu du XIXème siècle en attendant mieux peut-être : qui osera le premier vanter les mérites du ser-vage, de l'esclavage ?

Pour l'instant, on se contente de vanter les mérites de l'Apprentissage au mépris de l'Enseignement Professionnel Initial... Mépris, qui se retrouve dans un certain nombre d'appellations aujourd'hui à la mode. Ainsi parle-t-on de lycées des métiers avec une charte qualité : mais est-ce que seulement 5 LEP, pardon, 5 LP de l'Académie sont porteurs de qualité ??? Si ces 5 LP (dont deux privés) sont « bons »... que sont les autres ? Et ne retrouve-t-on pas la même connotation dans l'expression « ambition réussite » pour un autre type d'établissement ? Alors, soit ces 249 collèges n'avaient ni ambition ni réussite avant et c'est très gentil de leur faire la remarque... soit, seuls ces 249 établissements seront dotés de moyens pour l'ambition et la réussite : les autres... ? Merci pour la formule qui clame haut et fort la ségrégation et la relégation sociale.

.../...

Et puis, pour presque terminer, toujours et encore du mépris pour les personnels. Recrutés PLP, on se prépare à faire fi de leur statut et de leur spécificité en vantant les mérites de l'enseignement en collège au motif de la diversification des expériences... d'ici à ce qu'on promette, comme pour le programme ambition réussite, des promotions plus rapides pour les volontaires que l'on pourra qualifier de méritants, il n'y a qu'un pas que certaines circulaires du mouvement intra n'hésiteront pas à franchir.

Comme nos collègues commissaires paritaires nationaux lors de la CAPN du 1^{er} mars, nous réaffirmons ici notre opposition au mouvement national à gestion déconcentré, qui a largement fait preuve de sa nocivité en privant les PLP de leur droit à la mobilité nationale et à la transparence. Il existe dans notre académie des postes non pourvus par des titulaires, des postes libérés par les départs en retraite... mais les calibrages financiers et la recherche de périlleux équilibres d'effectifs se font au détriment des PLP.

Le mouvement inter est contestable... alors que dire du mouvement intra ? Ce n'est plus un mouvement, mais des mouvements ! à l'aveugle de l'inter, se rajoutent non seulement l'aveugle de l'intra mais aussi un aveugle spécial TZR, personnels gérés très arbitrairement à qui l'on veut bien confier des missions de remplacement, mais auxquels on entend supprimer les indemnités de sujétion, quitte à bafouer la réglementation en vigueur pour économiser des moyens financiers... moyens financiers que l'on s'empressera d'utiliser sans doute pour les SPEA, les postes spécifiques académiques, et le tout dernier-né : le SPEA poste P en collège !

Où comment créer des postes « à profil » puisque l'on sait déjà qui va occuper les postes ainsi créés. Où est la logique quand l'administration répète à tout va que l'on n'est pas propriétaire de son poste ou de son établissement quand il s'agit de déloger les personnels ou de ne pas réaffecter des TZR, et quand en parallèle on fabrique des postes sur mesures, non pour le bien des personnels, encore moins celui des élèves, mais pour le confort budgétaire de l'administration ?

Mais parce qu'il faut faire court, je rappellerai notre opposition à la LOLF, au BOP, aux APV, aux BGI... sans oublier, pourquoi pas, le CPE et le CNE, qui se traduiront en CDD ou CDI pour nos CTEN... Toujours plus de nouveaux sigles, serait-ce pour mieux camoufler la réalité ? Petite parenthèse, comment se traduira l'application de la loi du 26 juillet 2005 dans notre académie ? Il n'y a guère d'informations qui soient parvenues pour l'instant aux oreilles des premiers intéressés, c'est-à-dire les personnels non titulaires...

J'abrègerai donc pour en arriver à l'objet de cette CAPA, les promotions d'échelons. Nous demandons, outre le respect des cadres statutaires, une véritable réflexion sur le différentiel d'amplitude qui existe entre une carrière toujours à l'ancienneté et une autre toujours au grand choix (différentiel qui se traduit certes financièrement, de l'ordre de 130.000 €, mais aussi, aujourd'hui, dans le cadre de la mérito-promo à la hors classe).

Cette situation n'est certes pas nouvelle, mais nous tenons à rappeler notre opposition à la NGP (le mérite) qui va encore aggraver ces différences. 31 académies, 31 visions du mérite fluctuantes et arbitraires ! Comme nos collègues du National et des autres académies, nous demandons une perspective de carrière complète pour tous, et comme eux, nous combattons arbitraire et déréglementation, qui sous prétexte de méritocratie, visent à bloquer des carrières, à remettre en cause la revalorisation des traitements ou à individualiser les traitements.

Peut-on laisser jouer le Ministère avec nos carrières, parce que nos hiérarchies, inspecteurs et chefs d'établissement, sont submergés par des tâches administratives et n'ont plus guère le temps de conseiller sur le terrain et dans les établissements ?

Le SNETAA revendique le remplacement du système actuel par l'indice terminal 820 au 11^{ème} échelon et demande, en matière de gestion des personnels, le respect d'un cadre national fondé sur le droit et la transparence, refusant donc la déréglementation et l'arbitraire.

Et je ne saurais conclure sans rendre hommage aux personnels des services du rectorat de Poitiers, - ici plus particulièrement ceux du SPE (2).

Malgré les contraintes qui leur sont imposées ils ont su garder une approche humaine et communicative, (merci pour l'envoi des documents de CAPA), même avec la multiplication de leurs tâches et la réduction de leurs effectifs. Nous les en remercions.

Je vous remercie de votre attention.